

Procédure de consultation FER No 23-2019

Personne responsable: Mme Catherine Lance Pasquier

Date de réponse: 24.05.2019

Accord entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif aux droits des citoyens à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et de la fin de l'applicabilité de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le Royaume-Uni est un partenaire politique et économique très important pour la Suisse. Comme les relations entre les deux pays se basent essentiellement sur les accords bilatéraux conclus avec l'Union européenne, le Conseil fédéral a pris les devants avec sa stratégie «Mind the gap» face à la sortie annoncée de son partenaire de l'Union européenne. Dans ce contexte, la Suisse a notamment signé avec le Royaume-Uni cet accord en consultation permettant de maintenir les droits acquis de la libre circulation des personnes en vue de la fin de l'applicabilité de l'ALCP entre les deux Etats.

Nous soutenons pleinement l'objectif du Conseil fédéral de préserver autant que possible les droits et obligations actuels qui lient la Suisse au Royaume-Uni et d'étendre ces relations dans certains domaines. Nous ne pouvons que saluer la réactivité du Conseil fédéral qui a agi rapidement pour éviter, dans la mesure du possible, les dommages résultants de cette situation exceptionnelle. L'accord entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni protège les personnes ayant acquis ou en train d'acquérir des droits sur la base de l'ALCP avant la fin de son applicabilité. Cette situation permet d'assurer une sécurité juridique pour des dizaines de milliers de citoyens suisses et britanniques. Dès lors, nous apportons notre plein soutien à cet accord.

Les démarches effectuées pour maintenir les relations en matière migratoire soulignent l'importance fondamentale de répondre aux besoins des entreprises suisses confrontées à une pénurie de personnel qualifié et la nécessité de maintenir un marché du travail ouvert. Il conviendra ainsi à l'avenir de répondre aux attentes en termes de recrutement de travailleurs qualifiés britanniques.

Sur un plan plus général, la situation avec le Royaume-Uni et la nécessité de maintenir des relations étroites en matière migratoire permettent aussi de souligner l'importance de la libre circulation des personnes. Fréquemment remise en question par certains groupements, la libre circulation reste pourtant le dispositif le plus adéquat pour répondre aux besoins des entreprises suisses par le biais d'une immigration en provenance des pays européens complémentaire à la main d'œuvre locale.